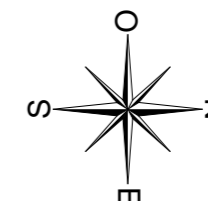
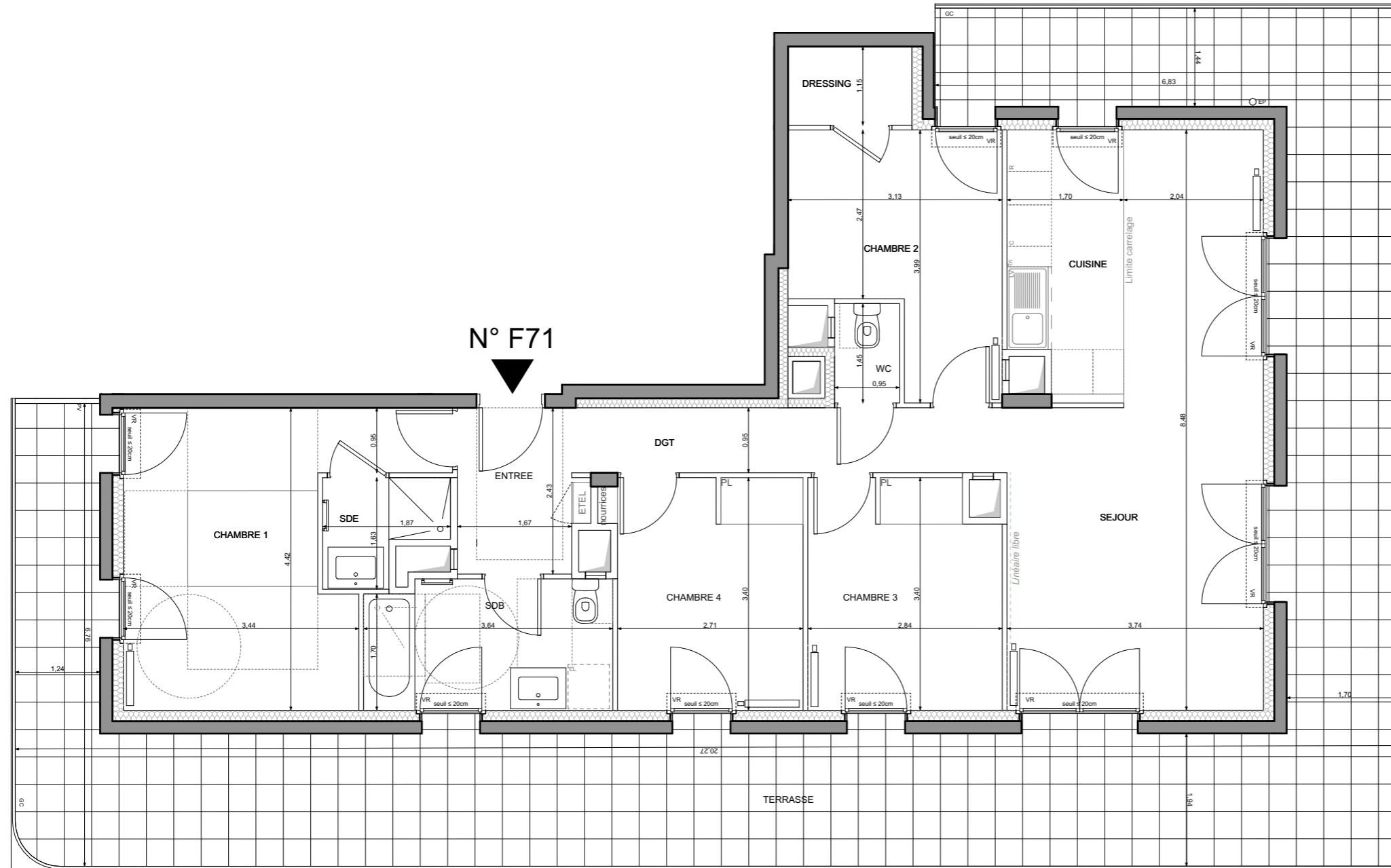


**HALL F**  
**APPARTEMENT DE 5 PIECES**  
n°F71 au 7ème étage

ENTRÉE	4,06 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	24,83 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,30 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	15,44 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,90 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,26 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9,37 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,39 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,83 m <sup>2</sup>
WC	1,38 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	5,95 m <sup>2</sup>
DRESSING	2,08 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>97,79 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	71,13 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>168,92 m<sup>2</sup></b>



**LEGENDE 1/2**

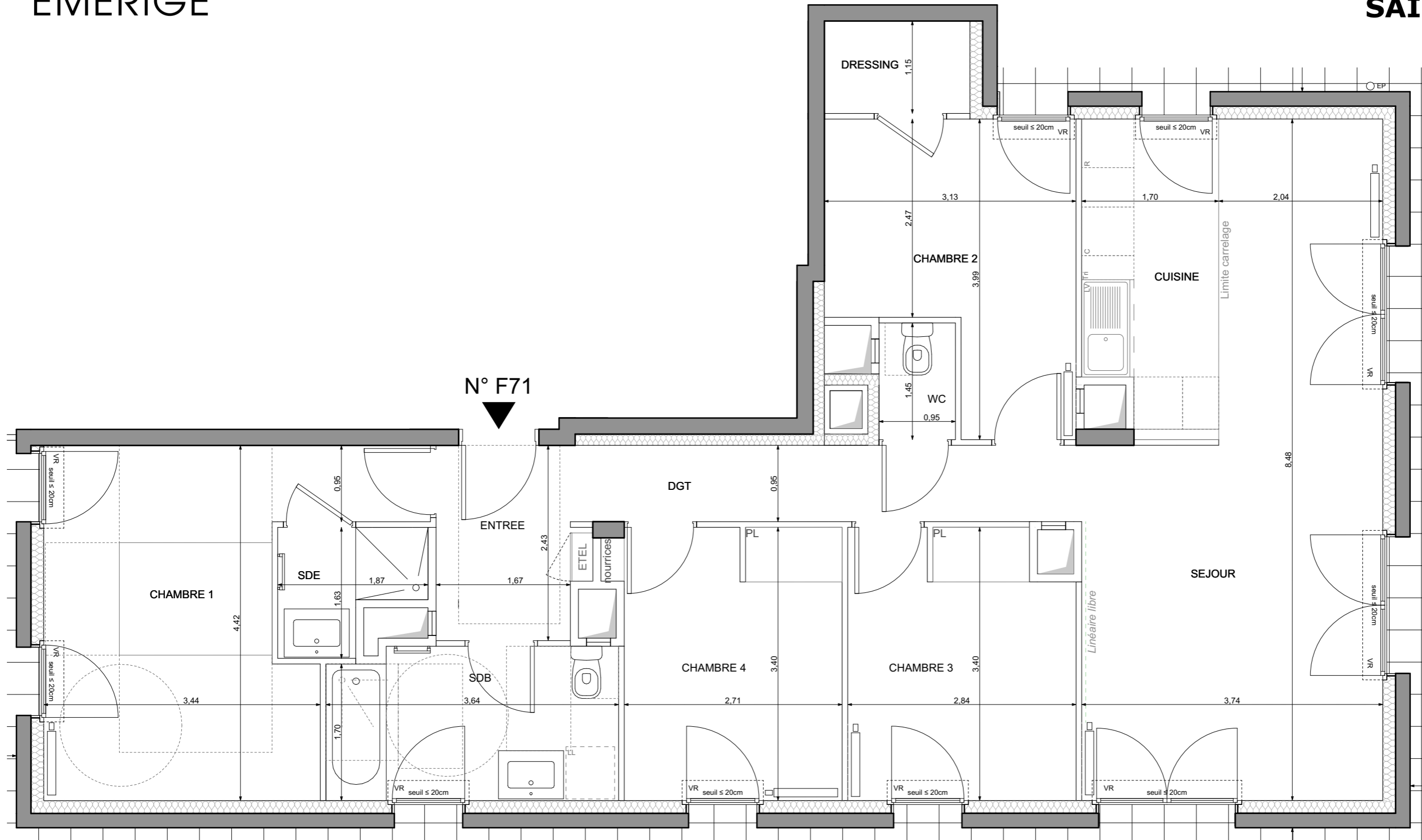
VR	volet roulant	—	radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
□	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
⊕	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
—	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
—	fenêtre	EP	eau pluviale
—	porte fenêtre	OP	fenêtre fixe opaiescent
—	fenêtre fixe		

Indice A Juin 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

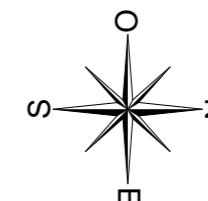
Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



N° F71

HALL F

APPARTEMENT DE 5 PIECES  
n°F71 au 7ème étage



LEGENDE 2/2

Indice A Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »